



# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 17 mars 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.  
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F– U7F] – [U8F– U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

### RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.





L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

### TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

### FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

### FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

### RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

**Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.**

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

**En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV**

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 52€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

## PLATEAUX U7F ET U9F

### DATES ET LIEUX DES CENTRES

- PLATEAU 1 : 12 OCTOBRE 2024 –U9F, ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM (reporté le 08/02/2025)
- PLATEAU 2 : 16 NOVEMBRE 2024 –U9F, MERY-MERIEL FC ; U7F, FOSSES.
- PLATEAU 2 : 07 DECEMBRE 2024 –U9F, FRANCONVILLE FC ; (Nouvelle heure : 11h00)
- PLATEAU 3 : 14 DECEMBRE 2024 – U9F, TAVERNY COSMO – ERMONT AMS ; U7F, CERGY
- PLATEAU 4 : 25 janvier 2025 – U9F, GONESSE RC, ESSG/SOISY ; U7F, ESSG/SOISY
- PLATEAU 1 : 08 FEVRIER 2025 – U9F, Ent BEAUMONT-MOURS , **Annulé**
- PLATEAU 5 : 08 MARS 2025 – U7F et U9F, Ent BEAUMONT-MOURS
- PLATEAU 6 : 29 mars 2025 - U7F et U9F, ST PRIX ES
- PLATEAU 7 : 17 MAI 2025 – U7F et U9F, BRUYERES-BERNES USM



**Rappel :**

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match elle doit être remise complétée au responsable du plateau **avant** le début des épreuves.

Elle engage la responsabilité du responsable de l'équipe et du responsable du plateau. Un incident au cours d'un plateau impliquant une joueuse absente d'un document officiel peut avoir de graves conséquences.

Nous n'accepterons plus de feuille de présence hors l'envoi du responsable du plateau, elle sera considérée comme non transmission de la feuille de présence

**La feuille de plateau doit rapportée tout événement survenu au cours du plateau ; (absence d'équipe ou club, blessure de joueuse, ect...)**

**RAPPEL :**

L'heure indiquée dans FAL et footclub correspond au début des épreuves ; les équipes doivent se présentées 30 minutes avant cette heure.

**RAPPEL AUX CLUBS**

Rappel à toutes les équipes évoluant en **U13F avenir phase2** ; elle fait l'objet d'une **couverture par des jeunes arbitres officiels en apprentissage**.

A ce titre, ils sont **désignés par la CDA** sur les rencontres et accompagnés par un **observateur**.

Nous vous demandons donc de leur réserver le meilleur accueil possible et les aider dans la réalisation du protocole de match (avant, pendant et après) :

- **La vérification des licences** (garanti la sécurité des pratiquants.)
- **Pause coaching de 2 minutes** au milieu de chaque période
- **Arbitrage à la touche par les remplaçantes** (15 minutes maxi par joueur)
- **Utilisation de la FMI**
- **Zones techniques**

Comptant sur votre compréhension et bonne collaboration,

Ces dispositions sont extensibles aux U13F poules A, B, C ; hors arbitrage par un jeune arbitre désigné par la CDA.

**Rappel à tous les clubs :**

La feuille de match papier est le support de dépannage que vous devez remplir avec tous les renseignements se rapportant au match (n° de match, lieu...) recto-verso en cas de défaillance technique de la FMI, sans oublier le motif de non utilisation de la FMI dans la case « réserve d'avant match ou d'après match »

**COURRIERS CLUBS**

ESSG/FCSAM 1

U11F poule A

Mail du 14/03/25

Journée 3, Match 30119076 du 08/03/2025

Réception de la feuille de match, n'oubliez pas que le motif de non utilisation de la FMI doit apparaître dans réserve d'avant ou d'après match.





FESTIVAL U9F

Rappel aux clubs : Vous êtes obligés de venir avec les maillots du pays que vous représentez  
(pas de tenues, équipe refusée sur le festival)

Prochaine journée le 22 mars 2025 en extérieur  
à BRUYERES SUR OISE, Stade René Barbier, route de Boran, Bruyères / Oise

Ouverture des installations et accueil des équipes à 8h30

Les clubs suivant doivent etre près à jouer 9h15

- 1- PAYS-BAS : ESSG/SOISY 1
- 2- COLOMBIE : BRUYERES-BERNES ASM
- 3- AUSTRALIE : GARGES FCM
- 4- ANGLETERRE : ESSG/SOISY 2
- 5- FRANCE : SARCELLES AAS
- 6- JAPON : Ent BEAUMONT-MOURS
- 7- USA : CERGY-PONTOISE FC
- 8- NORVEGE : GONESSE RC

Les clubs suivant doivent etre près à jouer 10h45

- 1- CANADA : ERMONT AMS
- 2- COREE DU SUD : ST PRIX ES
- 3- NIGERIA : ARGENTEUIL FC
- 4- JAMAIQUE : COSMO TAVERNY
- 5- PHILIPPINES : DEUIL-ENGHIEN FC
- 6- Espagne : FRANCONVILLE FC

Feuilles de matchs papier pré-remplies, Attention contrôles des licences

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

22 mars 2025

ST PRIX ES

Footclub du 03 mars 2025

U13F poule C

Journée 2, match n°30119522 du 08/03/25 reçoit PERSAN US 1

Changt date

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

22 mars 2025 par la commission féminine

ESSG/SOISY AM FC 1

U13F Avenir

Journée 2, Match 30555097 du 08/03/2025 reçoit ST BRICE FC 1

ARGENTEUIL RC 1

U13F Poule A

Journée 2, Match 30119465 du 08/03/2025 reçoit ESSG/SOISY AM FC 2

ESSG/SOISY AM FC 2

U13F Poule A

Journée 2, Match 30119465 du 08/03/2025 contre ARGENTEUIL RC 1





**DEUIL-ENGHIEN FC 1**

**U13F Poule B**

Journée 2, Match 53124276 du 08/03/2025 reçoit FOSSES FU 1

**DEUIL-ENGHIEN FC1**

**U11F poule B**

Journée 2, Match 30119129 du 08/02/2025 reçoit CERGY-PONTOISE FC 1

---

**29 mars 2025**

**U7F- U9F**

**Plateau 6 - St PRIX ES**

Information commission féminine

Changement de date

**FOSSES et ESSG/SOISY AMFC**

Vos équipes U7F ont été ajoutées au plateau U9F à ST PRIX ES (voir FAL)

Complex sportif Christian Dufresne , 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

Stade Georges Glatigny, 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

**ST OUEN L'AUMONE AS 1**

**Footclub du 16/03/25**

**U11F-poule C**

Journée 5, match 30119169 reçoit FC2M 1

Changement d'installation : Parc des sports et loisirs n°2, 1 Bd Ducher, St Ouen l'Aumone

**ST OUEN L'AUMONE AS 2**

**Footclub du 16/03/25**

**U13F-poule C**

Journée 4, match 30119531 reçoit ERAGNY FC 2

Changement d'installation : Parc des sports et loisirs n°2, 1 Bd Ducher, St Ouen l'Aumone

---

**05 avril 2025**

**ST PRIX ES 1**

**Footclub du 08/03/25**

**U13F-poule A**

Journée 3, match 30119472 contre ARGENTEUIL RC 1

Nouvelle date : 05/04/25 ; horaire : 10h30

---

**19 avril 2025**

**PERSAN US 03 1**

**Footclub du 10/03/25**

**U11F-poule C**

Journée 4, match 30119167 se déplace à MERY-MERIEL FC 1

Nouvelle date: 19 avril 2025 à 11h00

---

**APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE**

**ARGENTEUIL RC 1**

**U11F poule B**

Journée 4, Match 30119137 du 15/03/2025 reçoit Ent BEAUMONT-MOURS 1

Pas de FMI

1<sup>er</sup> appel le 17/03/25



**GARGES LES GONESSES FCM 1****U11F poule B**

Journée 4, Match 30119139 du 15/03/2025 reçoit CERGY-PONTOISE FC 1

Pas de FMi

1<sup>er</sup> appel le 17/03/25**FRANCONVILLE FC 1****U13F poule A**

Journée 2, Match 30119467 du 08/03/2025 contre ST PRIX ES 1

Pas de FMi

1<sup>er</sup> appel le 10/03/252<sup>ème</sup> appel le 17/03/25**ARGENTEUIL FC 1****U13F poule A**

Journée 2, Match 30119468 du 08/03/2025 contre SARCELLES AAS 2

Pas de FMi

1<sup>er</sup> appel le 10/03/252<sup>ème</sup> appel le 17/03/25**SARCELLES AAS 2****U13F poule A**

Journée 3, Match 30119469 du 15/03/2025 reçoit FRANCONVILLE FC 1

Pas de FMi

1<sup>er</sup> appel le 17/03/25**FORFAITS****AMENDES****ESSG 1****U11F poule A**

Journée 3, Match 30119076 du 08/03/2025 reçoit TAVERNY COSMO 1

Feuille de match irrégulière : format foot à 11, manque signature arbitre. **Amende 10€****CHALLENGE U11F****CENTRE 1 à ERMONT****CLASSEMENT DU 2<sup>ème</sup> Tour du 01/02/25**

1. ERMONT AMS 1 **Qualifié**
2. CERGY PONTOISE FC 1 **Qualifié**

**LES 8 CLUBS QUALIFIES POUR LA FINALE U11F du 17 mai 2025 sont :**

ERMONT AMS 1  
CERGY-PONTOISE FC 1  
FRANCONVILLE FC 1  
ST BRICE FC 1  
COSMO TAVERNY 1  
GONESSE RC 1  
ENTENTE ESSG/SOISY 2  
MERY MERIEL FC 1





## FESTIVAL U13F

## CENTRE 1 à DEUIL LA BARRE

**CLASSEMENT DU 2<sup>ème</sup> Tour du 08/03/25**

- 1 ENTENTE ESSG/SOISY 1
- 2 ARGENTEUIL RC 1
- 3 ENTENTE ESSG/SOISY 2
- 4 DEUIL ENGHIEU FC 1

## CENTRE 2 à GARGES LES GONESSE

**CLASSEMENT DU 2<sup>ème</sup> Tour du 08/02/25**

- 1 SARCELLES AAS 1 (en cours de procédure)
- 2 ERMONT AMS 1 (Qualifiée)
- 3 GARGES FCM 1 (en cours de procédure)
- 4 SARCELLES AAS 2

**SARCELLES AAS 1**

Le club de l'Entente SARCELLES AAS doit justifier de la participation des joueuses suivantes à 50% des rencontres de sa catégorie d'âge (**article 11 du règlement de l'épreuve**)

Absences de feuilles de match, chaque feuille manquante est considérée comme une non-participation des filles aux dites rencontres. Si des filles ont joué en garçons merci de fournir la liste des rencontres et les filles concernées par matches.

**REJEB 9603701550**

**KARAMOKO 9604219721**

**REBOUH 9604487958**

**SAID HOUSSENE 9603242001**

Le club de SARCELLES AAS à jusqu'au lundi 18/03/25 pour fournir ces justificatifs, au-delà la commission foot animation féminine disqualifiera l'équipe de SARCELLES AAS 1

**GARGES FCM 1**

Le club de l'Entente GARGES FCM doit justifier de la participation des joueuses suivantes à 50% des rencontres de sa catégorie d'âge (**article 11 du règlement de l'épreuve**)

Absences de feuilles de match, chaque feuille manquante est considérée comme une non-participation des filles aux dites rencontres. Si des filles ont joué en garçons merci de fournir la liste des rencontres et les filles concernées par matches.

**COUDAIR 9603704803**

Le club de GARGES FCM à jusqu'au lundi 18/03/25 pour fournir ces justificatifs, au-delà la commission foot animation féminine disqualifiera l'équipe de GARGES FCM 1

## CENTRE 4 à GROSLAY

**CLASSEMENT DU 2<sup>ème</sup> Tour du 08/02/25**

- 1 CERGY PONTOISE FC 1 (En cours de procédure)
- 2 ERAGNY AS 1 (Qualifiée)
- 3 HERBLAY ES 1
- 4 GROSLAY FC 1

**CERGY PONTOISE FC 1**

Le club de CERGY PONTOISE FC doit justifier de la participation des joueuses suivantes à 50% des rencontres de sa catégorie d'âge (**article 11 du règlement de l'épreuve**)

Absences de feuilles de match, chaque feuille manquante est considérée comme une non-participation des





filles au dites rencontres. Si des filles ont jouées en garçons merci de fournir la liste des rencontres et les filles concernées par matchs.

**BARI 9602702655**

**MARIE LOUISE 9603640462**

**MOUAOUYA 9603404161**

**JAYE 9603740052**

**MERIZAK 9603576026**

**LEMIA 9603615866**

**LONGELE MANGAYA 9603728669**

**MBO 9602982265**

**LERDU 9604848134**

**NAKUNTUNGU 9603715631**

**GARY 9604569126**

**SEDDAK 9603986440**

Le club de CERGY PONTOISE FC à jusqu'au lundi 18/03/25 pour fournir ces justificatifs, au-delà la commission foot animation féminine disqualifiera l'équipe de CERGY PONTOISE FC 1

